



La contractualisation territoriale des Régions

Gwénaél Doré
gwenael.dore@yahoo.fr

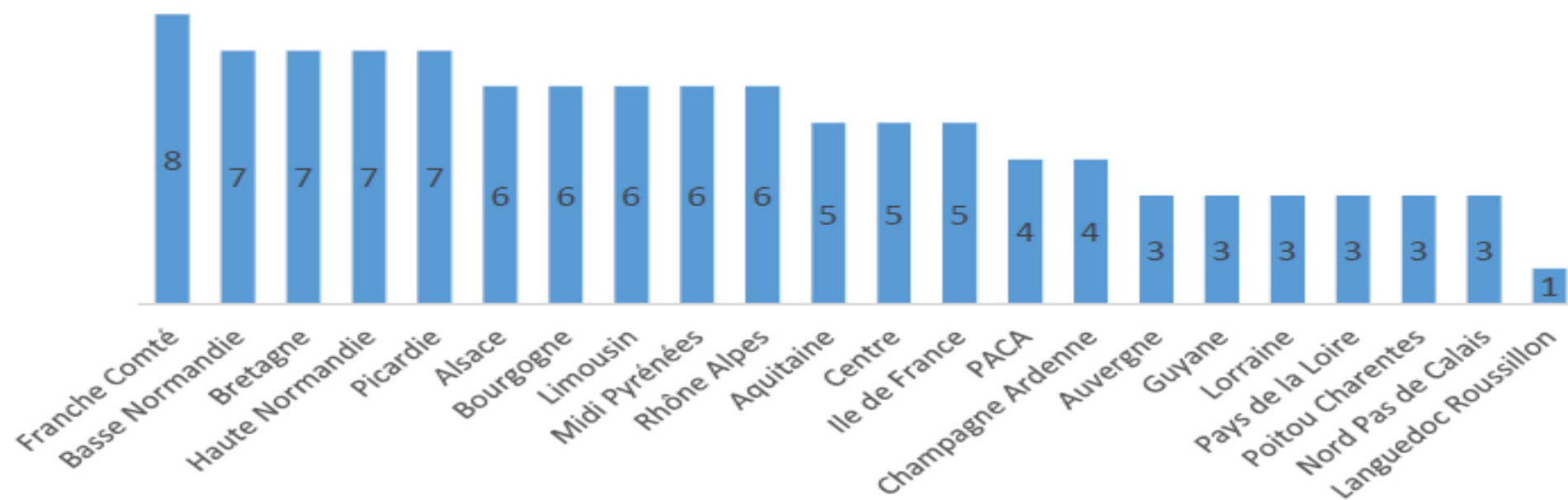
La contractualisation territoriale des Régions en 2014 : échéances des contrats

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Alsace											
Aquitaine											
Auvergne											
Basse Normandie											
Bourgogne											
Bretagne											
Centre											
Champagne											
Franche Comté											
Guyane											
Haute Normandie											
Ile de France											
Languedoc											
Limousin											
Lorraine											
Midi Pyrénées											
Nord Pas de Calais											
PACA											
Pays de la Loire											
Picardie											
Poitou Charentes											
Rhône Alpes											

	Politiques contractuelles en cours
	Politiques contractuelles décidées pour la prochaine période
	Pas de Contrats de Pays

La durée des contrats (enquête 2014)

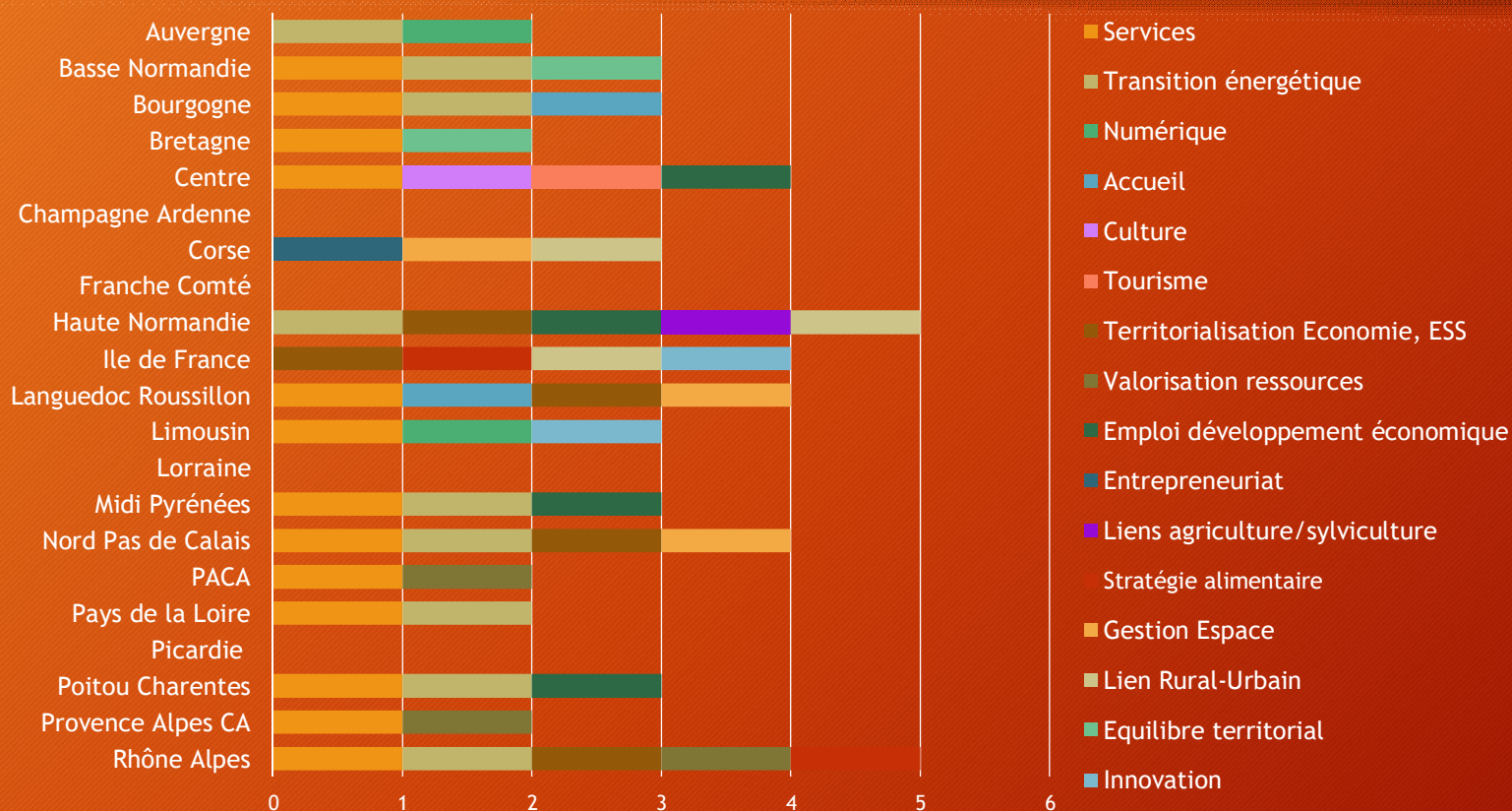
Durée contrats



L'enveloppe financière

- L'enveloppe financière est souvent une enveloppe globale réservataire
- Parfois une délégation annuelle en fonction des projets
- Interviennent des critères de péréquation basée sur la population, la densité (zone de montagne...), la fragilité, la diversité des situations socio-économiques, la capacité d'intervention des collectivités
- Certaines pratiquant en plus des appels à projets

L'articulation avec les Fonds européens : LEADER sur des thématiques proches des contrats (services et valorisation des ressources en 1^{er})



- Régions non mentionnées : pas de priorité précisée
- DLAL : slt LEADER/FEADER
- DLAL+ITI : Bretagne

Le soutien à l'ingénierie en 2014

- De 18000 (Lorraine) à 90000€ (PACA) ou 200 000€ (Midi Py)
- De 30-50% de financement de poste en Aquitaine à 80% en Alsace
- Centre : depuis 2016, intégré dans la dotation du Contrat (au sein des 10% maxi de la dotation de base)

Soutien ingénierie par les Régions	Montant an par territoire	% maximum de financement de poste et conditions particulières
Alsace	75 000€	80% + 25000€ si Pays/SCoT
Aquitaine	nc	30-50% (fi poste ingénierie développement économique)
Auvergne	60 000 €	60% par poste
Basse Normandie	nc	50%
Bourgogne	80 000 €	
Bretagne (actualisé 2016)	de 68 000 à 127 000 €	selon des critères de péréquation, (+25000€/conseil de développement)
Centre	32 000 € agent, 20 000 € assistant	plus 100€/commune, plus postes thématiques
Champagne Arden	nc	35%
Franche Comté	nc	50%-60% (30% poste PCET)
Guyane	nc	10M€/an, 2-3ETP en Région
Haute Normandie	nc	arrêt 2013
Ile de France	nc	financement études préalables (poste)
Languedoc Roussill	nc	arrêt 2011
Limousin	40 000 €	plus péréquation
Lorraine	18 000 €	nombre d'habitants
Midi Pyrénées	200 000 €	40%, limite 5 agents, depuis 2014, en fonction effort public local
Nord Pas de Calais	nc	Variable selon dispositifs
PACA	90 000 €	direction et assistance direction, thématiques
Pays de la Loire	nc	10% dotation,
Picardie	20 000 €	50% par poste
Poitou Charentes	dégressif	80% (fin : 2016)
Rhône Alpes	nc	animation et appui porteurs de projets

Les modalités de gestion du contrat

- ❑ En général un comité local
- ❑ Une instance de suivi, chargé de l'élaboration du contrat, de la sélection des projets, de la négociation sur la programmation proposée par le Pays, de l'évaluation
- ❑ Parfois ouvert aux socio-professionnels (Bretagne) ou au Conseil de Développement (par ex. : avis sur le contrat et le bilan à mi-parcours)
- ❑ Implication des intercommunalités (notamment communautés de communes) variable
- ❑ Rôle du Pays différent selon les Régions
- ❑ Présence institutionnalisée des élus régionaux : le plus souvent sous forme d'un élu référent

Evolutions / Transitions

Le cas de Hauts de France (2016)

- ❑ Situation avant 2016 : conventionnements d'objectifs (Nord Pas de Calais), contrats de Pays (Picardie)
- ❑ Dispositifs complètement revisités :
 - 2 délibérations-cadre du 8/7/2016 ; 1 : fonds territoriaux, 1 : ingénierie
- ❑ Des accords cadre à bâtir négociés avec les EPCI réunis à la maille de pôles métropolitains ou de PETR (recomposition intercommunale)
 - Accords cadre devant identifier les enjeux et priorités
 - 7 espaces infra-régionaux de référence
 - Budget 2016-2021 : 325 M€, 4 Fonds (Fonds d'appui aux dynamiques métropolitaines : Pôles Métropolitains+Grands espaces de projets, 102M€+33M€, Fonds d'appui aux projets des agglomérations, 60M€, Fonds d'appui à l'aménagement des territoires, 100M€, Fonds de redynamisation rurale, 30M€)

Evolutions / Transitions

Le cas de Hauts de France (suite)

- Ingénierie : démarrage par une cartographie-diagnostic partagée entre le territoire et la région pour identifier les segments à accompagner :
 - de manière complémentaire aux mutualisations à opérer et aux autres interventions de collectivités ou agences supra locales
 - favorisera une structuration autour des pôles métropolitains et des Pôles d'Équilibre Territoriaux Ruraux (PETR)
 - 13,4 M€ (11,0 M€ au titre de l'ingénierie interterritoriale, 2,4 M€ au titre de l'ingénierie territoriale)
 - financement de postes dans des fonctions d'animation ou d'expertise thématique dans certains territoires spécifiques, et financement d'études
 - maximum de 80% d'une dépense subventionnable plafonnée à 60 000 € par poste (ETP) avec un engagement régional maximum sur 3 ans